

REGLEMENT

Art. 1 Définition:

Le **Calais-Auto-Racing** organise le 13 Juin 2009 la « **4e HIST ' OPALE** ». Il s'agit d'une randonnée cartographique réservée aux automobiles anciennes de plus de 25 ans (première mise en circulation antérieure au 31/12/1983) et aux véhicules d'exception.

Art. 2 Véhicules admis:

Les organisateurs limitent à 60 le nombre des véhicules admis à participer et se réservent le droit d'apprécier les « exceptions » ou de refuser les véhicules ne correspondant pas à l'esprit de ce type de manifestation.

Art. 3 Normes administratives:

Le conducteur, qui présentera une autorisation écrite du propriétaire s'il n'est pas lui-même le propriétaire du véhicule, doit être titulaire du permis de conduire et ne pas faire l'objet d'une procédure de suspension de permis de conduire. Il devra, en outre, être en possession des « papiers » du véhicule, c'est à dire carte grise, contrôle technique et police d'assurance. Les véhicules devront être en accord avec la réglementation du Code de la Route de leur pays d'immatriculation.

Art. 4 Assurance:

Les organisateurs auront souscrit une assurance « Responsabilité Civile » pour la durée de la manifestation. Les participants, conducteurs et navigateurs, déclareront dégager les organisateurs de toute responsabilité civile vis-à-vis des tiers et de toute responsabilité découlant de l'usage de leur véhicule pour tous dommages corporels ou matériels dont ils pourraient être les auteurs.

Il appartient au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Art. 5 Vérifications:

Le lieu et l'heure du rendez-vous pour les contrôles administratifs seront précisés avec la confirmation d'engagement.

Art. 6 Plaques et publicité:

Les organisateurs fourniront aux concurrents deux plaques de participation ; l'une d'elles devra être fixée à l'avant de la voiture sans toutefois gêner, même partiellement, la lecture de la plaque d'immatriculation. Ils fourniront également des numéros de portières et des autocollants publicitaires qui devront obligatoirement figurer dans les espaces réservés aux annonceurs de la manifestation.

Art. 7 Carnet de route:

Chaque équipage se verra remettre un carnet de route où figurera la description de l'itinéraire à suivre permettant de rejoindre, en particulier, les salles de restauration pour les déjeuner et dîner, ainsi qu'une feuille de pointage des contrôles de passage.

Art. 8 Sécurité:

La totalité du parcours se déroulera sur des routes ouvertes à la circulation, les participants sont donc tenus à respecter scrupuleusement les règles du Code de la Route. Un notoire excès de vitesse ou une conduite dangereuse constatée par les organisateurs entraîneront l'exclusion immédiate de l'équipage sans dédommagement financier.

Art. 9 Instruments:

Les systèmes de guidage, de type G.P.S. ou autre, ne sont pas autorisés. Seul est toléré l'usage d'un compteur additionnel.

Art.10 Déroulement:

La « 4^e HIST 'OPALE » n'étant en aucun cas une épreuve de vitesse, les concurrents devront se conformer aux prescriptions du Code la Route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux des agglomérations traversées.

Le parcours officiel de la randonnée sera gardé secret jusqu'au moment du départ. Il sera scindé en plusieurs étapes et chaque étape sera décomposée en plusieurs secteurs de natures différentes. Le parcours sera décrit dans un carnet de route sous forme de fléchés et de cartes tracées ou à tracer.

Pour des raisons de sécurité, de fluidité de circulation et de nuisances aux riverains, les départs seront donnés dans l'ordre des numéros et à intervalles réguliers par le contrôleur de départ.

Les véhicules personnels suiveurs ou d'assistance sont interdits sur le parcours. Une équipe d'assistance sera mise en place par les organisateurs durant toute la durée de la manifestation ; elle sera chargée de dépanner les véhicules participants ou, en cas de panne irréparable sur place, de ramener le véhicule au parc de départ.

Une voiture ouvreuse de l'organisation effectuera l'intégralité du parcours 20 minutes avant le premier concurrent afin de vérifier la bonne mise en place des points de contrôle et de donner les consignes de sécurité aux riverains si nécessaire.

Des contrôles de passage, tenus secrets, seront disséminés sur le parcours, et à DROITE de la route empruntée, de façon à vérifier le respect de l'itinéraire proposé pour cette « 4^e HIST 'OPALE ». Les chiffres ou lettres qui y seront représentés devront être reportés, à l'encre indélébile, par les concurrents sur leur carnet de route, et dans l'ordre de passage, dans les cases prévues à cet effet. Toute rature entraînera une pénalisation.

Art.11 Engagements:

Trois catégories sont proposées aux participants :

- Découverte (+/- 150km)
- Navigation et Cartographie « Amateurs » (+/- 200km)
- Navigation et Cartographie « Confirmés » (+/- 240 km)

Pour l'une ou l'autre catégorie, les frais d'inscription, qui s'élèvent à **150 euros** par équipage de deux personnes s'inscrivant **avant le 31 Mai 2009** (le cachet de la poste faisant foi), incluent l'accueil, la restauration (midi et soir), les plaques de participation, les numéros de portières, une assistance technique, un lot-souvenir.

Passé le 31 Mai, les frais d'inscription s'élèveront à **180 euros** par équipage.

Dans tous les cas, il sera demandé 50 euros par passager supplémentaire.

Pour tout parrainage (engagement simultané d'un « équipage 2008 » et d'un nouvel équipage), une « attention particulière » sera réservée au parrain... Surprise !

Les demandes d'engagement, accompagnées du règlement des droits libellé à l'ordre du Calais-Auto-Racing, sont à adresser par courrier à :

Christian DUHAUT

18 rue de l'Yser

62231 Blériot-Plage

Courriel : annefrichardduhaut@wandoo.fr

Art.12 Attitude:

Les participants s'engagent à adhérer au présent règlement et à se conformer aux décisions des organisateurs. En tout état de cause, ils sont censés adopter une attitude sportive et faire preuve de « fair play ».

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison d'un dépassement de vitesse, d'une conduite jugée dangereuse, d'une infraction grave au Code de la Route, d'une attitude inamicale envers les organisateurs ou les autres concurrents, d'une falsification des documents de contrôle ou d'une utilisation de moyen de guidage non autorisé. En cas d'exclusion pour l'une de ces raisons, le montant de l'engagement restera acquis à l'organisation.

La « 4^e HIST 'OPALE » étant placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité, **AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE.**